



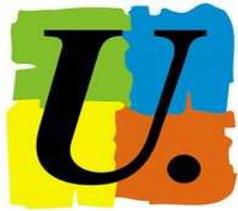
Déposé le :

Syndicat National des Enseignements de Second Degré – Section académique de La Réunion
 BP 30072. 97491 STE-CLOTILDE Cedex – Tél. : 0262 97 27 91 – Fax : 0262 97 27 92
 Internet : <http://www.reunion.snes.edu> - courriel : s3reu@snes.edu

Spécial Élections Fédérales Académiques

Edito à quand un réel changement ?

N° 187– mai 2013



Sommaire

Edito	p 1
GT et CAPA - TZR	p 2
GT Formation - ATP	p 2
Listes d'aptitude	p 3
Concours – Stagiaires	p 4
Mi-temps annualisé	p 4
Concours – Non-titulaires	p 5
Mouvement Inter	p 6
Mouvement Intra des CPE	p 6
Rencontre avec le Ministre	p 7
Audience auprès de l'IGAENR	p 7
Modalités du vote FSU	p 8

Au moment où se prépare la rentrée scolaire 2013, de tous les rectorats remonte le constat d'une rentrée sans changements notables.

En ce qui concerne les moyens, la loi d'orientation prévoit bien 60 000 créations de postes, dont 54 000 pour le ministère de l'Education nationale, 5 000 pour l'enseignement supérieur et 1 000 pour l'enseignement agricole, la moitié des 54 000 postes de l'Education nationale sera consacrée au rétablissement de la formation des stagiaires nouvellement recrutés. Les 7 000 postes accordés au second degré seront consacrés à la lutte contre le décrochage scolaire (4 000 postes) et à l'amélioration de l'équité territoriale (3 000 postes).

Par ailleurs le budget de cette année et les budgets à venir confirment la diminution des crédits de fonctionnement des rectorats qui ne seront pas sans conséquences sur les budgets des établissements.

Dans ces conditions il est clair que seule la baisse démographique permettra une amélioration du taux d'encadrement des élèves, condition nécessaire à l'amélioration des conditions de travail des élèves et des enseignants (baisse des effectifs par classe, diminution des HSA imposées, augmentation des heures d'enseignement).

A cela il faut ajouter le maintien de la culture du « management » au local des établissements qui aggrave encore ces conditions de travail et qui s'est traduit par une augmentation de la souffrance au travail de bon nombre de personnels.

Concernant la formation et l'entrée dans le métier des reçus aux concours de recrutement, la perspective d'une année de stage avec un service de 9 heures est repoussée d'une année. Pour l'an prochain le service reste à 15 heures, qui s'ajoutent aux heures de formation assurées dans les nouvelles ESPE (Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education).

Du côté des réformes aucune évolution en vue : maintien de la logique du socle et du livret de compétence des réformes initiées par le précédent ministre : réforme de la voie professionnelle et du bac pro, réforme « Châtel » des lycées, réforme de la voie technologique (STI en particulier), incertitude concernant l'avenir de l'éducation prioritaire et des établissements ECLAIR.

Aucune mesure significative et efficace pour résoudre le problème de la crise du recrutement des enseignants, confirmée encore cette année. L'une des conséquences de cette crise étant le blocage du mouvement entraînant des affectations de stagiaires hors département et une limitation des entrées dans l'académie, source de développement de la précarité des emplois.

Pour ce qui est du pouvoir d'achat des fonctionnaires pas d'amélioration à attendre puisque les discussions récemment engagées avec la ministre de la Fonction publique se situent dans le cadre de « moyens constants », donc maintien du blocage sur l'augmentation du point d'indice, pas de revalorisation des carrières...du moins pour l'instant.

Le projet de loi de décentralisation actuellement en préparation (qui prévoit de confier les formations et l'orientation aux Régions) nous parait, dans son état actuel, lourd de dangers pour la démocratie et l'égalité territoriale.

Dans ce contexte nous devons tous admettre que ce n'est qu'en nous mobilisant et en résistant à la dégradation du fonctionnement de l'Ecole publique que nous parviendrons à convaincre le gouvernement de la nécessité de réels changements pour offrir à tous les jeunes la formation et la qualification indispensables à leur insertion sociale et professionnelle.

Les commissaires paritaires du SNES-FSU



Directeur de la Publication : Michel ZERWETZ – Rédacteur en chef: Santiago ALONSO – Réalisation: Santiago ALONSO & Antoine LAURENTI
 C.P.P.A.P. 0917 S 07903 – Dépôt légal : septembre 1984. Parution bimestrielle. Le numéro : 1,50 € Abonnement : 9 €
 Imprimé par Imprimerie RAMIN – ZA Chemin Finette – 97490 Ste-Clotilde

Compte-rendu du GT de formation

Le GT sur l'octroi des congés de formation dans le second degré s'est tenu le jeudi 11 avril 2013.

Ce GT a permis l'attribution en toute transparence de mois de congés de formation après dotation par le MEN et en fonction du barème des demandeurs (cf circulaire académique du 30 octobre 2012).

Le nombre de mois accordé pour ces congés correspond à un pourcentage de la masse salariale et était, cette année encore, de 179 pour notre académie.

Comme chaque année, il a d'abord été accordé 4 fois 10 mois aux enseignants contractuels (5 demandes dont une parvenue hors délai et donc non recevable) pour entreprendre essentiellement une formation en M1 ou M2 aboutissant à une possible titularisation.

Le reste, soit 139 mois, a d'abord servi à permettre aux enseignants déjà en congé de formation cette année d'obtenir entre 3 et 6 mois supplémentaires, dans la limite de 12 mois, pour l'achever, ce qui représente un total de 29 mois.

Les 110 mois restants ont été attribués, au barème, à 16 collègues qui renouvelaient pour la 5^{ème} fois leur demande. Une liste complémentaire de 8 noms a été prévue au cas où certains se désisteraient.

Le barème est ainsi fait qu'il privilégie les personnels qui demandent depuis plusieurs années une formation et les collègues en milieu de carrière (échelon 7, 8 ou 9)

Le Snes a fait remarquer que cette année, et pour la première fois, il fallait avoir fait 5 demandes pour espérer obtenir ces congés.

Une prime à la persévérance, sûrement !

Nous pensons, bien sûr, que ce type de congés devrait être plus facile à obtenir. En effet, bon nombre de collègues, ils étaient 241 cette année, comptent sur ces formations, qui sont un droit, pour avancer dans leur carrière (préparation de concours...) ou se reconvertir.

Le Snes portera cette revendication auprès du Ministère.

L'heure des choix, la dure vie des TZR

À la clôture des mutations intra-académiques, la "corporation" des TZR se voit tout autant désirée que méprisée. Par nature solitaire, le TZR ressent, toujours un peu plus, son isolement : vis-à-vis du rectorat, par lequel il n'est considéré que comme une variable d'ajustement ; vis-à-vis des chefs d'établissement pour lesquels il ne constitue souvent qu'un adulte quelconque à placer face aux élèves ; vis-à-vis de certains enseignants enfin qui, parfois, préfèrent malheureusement ignorer un collègue qu'ils ne reverront probablement plus.

Si la problématique du remplacement exige une réponse de qualité, cette réponse et cette qualité, à savoir les TZR, ne cessent d'être niées. Rappelons donc ici que le Snes Réunion condamne les attitudes de quelques administrations consistant à dénigrer ouvertement certains collègues, voire à jeter l'opprobre sur l'ensemble des TZR. Et dans le même temps, le rectorat persiste à exiger toujours plus des TZR, souvent en dépit du bon sens, selon la seule logique de la rentabilité horaire.

Enfin, il convient de souligner ici combien la formulation de vœux de préférences pour les affectations à l'année constitue avant tout un miroir aux alouettes : la pénurie dans certaines matières se situe dans des ampleurs telles que le TZR sera affecté sur le premier poste libre (souvent sur deux établissements) avant même d'avoir pu espérer que le rectorat se penche sur ses vœux...

Le Snes Réunion reste donc particulièrement vigilant, et le sera notamment lors du Groupe de Travail d'Août au cours duquel les premières affectations à l'année seront prononcées.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la section académique :

Vincent TAVAN - responsable TZR

06 92 34 97 95

snestzr@reunion.snes.edu

A Suite au mouvement inter, certains collègues n'ont pu, compte tenu des niveaux de barres dans certaines disciplines, entrer dans l'académie ! En fonction de leur situation familiale ils peuvent donc demander une

T ATP (affectation à titre provisoire). Le Snes est intervenu auprès du Recteur pour que la gestion de ces

P ATP se normalise et qu'elles soient examinées au plus près et dans la transparence et non mal traitées comme l'année dernière où le MEN et le Rectorat n'ont pas réussi à se mettre d'accord !

Le Recteur semble prendre cette affaire au sérieux puisqu'il a chargé un agent de cette question. Nous avons donc une interlocutrice avec laquelle nous sommes en liaison et à qui nous avons donné une liste d'enseignants en attente d'ATP.

Le Snes suit ces demandes et n'hésitera pas à saisir le MEN par l'intermédiaire du S4.

Accès au corps des agrégés par liste d'aptitude

La CAPA d'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude s'est tenue le 28 mars 2013 sous la présidence du Recteur d'académie. Du fait de l'augmentation des postes offerts aux concours et des titularisations d'agrégés, les possibilités de promotion sont en légère hausse par rapport à l'année dernière : 286 possibilités contre 262 en 2012. L'académie de la Réunion disposait d'un quota de 30 dossiers à faire remonter au Ministère pour examen en CAPN avant promotion éventuelle.

Les commissaires paritaires de la FSU (SNES, SNEP et SNESup) ont examiné avec soin 222 dossiers de candidature et pointé diverses incohérences dans les avis, les appréciations et le classement proposés par les inspecteurs et les chefs d'établissement.

Si dans l'ensemble les propositions du recteur s'appuient sur les spécifications des décrets et arrêtés ministériels, on déplore que la trop grande importance donnée à l'avis des IPR et des CE les pousse souvent à faire abstraction du déroulé de carrière au profit de la valorisation de critères qui font de l'inscription sur la liste d'aptitude une sorte de récompense pour services rendus ou de promotion au « mérite ».

Les commissaires des SNES, SNEP et SNUep ont donc invité certains IPR et chefs d'établissement à faire preuve de plus de rigueur dans l'examen des candidatures et de discernement dans le choix des promouvables et ont mis en garde l'administration contre la tentation de s'arroger les pouvoirs d'un jury de concours sans en montrer l'impartialité ni en avoir les compétences.

Ils ont ainsi apporté une attention et un soutien particuliers aux 20 dossiers des collègues PLP, soit 9% des demandes, et dénoncé le manque de considération du corps d'inspection, puisqu'aucune de ces candidatures, parfaitement recevables, n'a obtenu l'indispensable avis « très favorable », certaines se voyant même opposer un refus catégorique, alors que les collègues ne postulaient pas dans la discipline de l'inspecteur qui a porté l'appréciation.

Cependant le Recteur, nouveau dans l'académie, quand il a dû trancher, a préféré s'en tenir aux propositions des membres de l'administration, sans prendre réellement en compte l'avis des syndicats, même dans les cas les plus litigieux.

Le SNES, le SNEP et le SNESup ont réaffirmé leur volonté de défendre la liste d'aptitude comme une solution pour la revalorisation immédiate de la carrière des enseignants, proposé que soit instauré un barème pour évaluer les candidatures avec plus d'équité et de transparence et réclamé l'augmentation des possibilités de promotion en passant de 1/7^{ème} à 1/5^{ème} des titularisations dans le corps des agrégés des lauréats de concours.

Ils encouragent les collègues à postuler car la demande de professeurs agrégés ira croissant et la liste d'aptitude, en complément des concours, constitue le moyen le plus efficace pour recruter sans délai des personnels expérimentés.

Santiago ALONSO – CAPA des agrégés

Le tableau ci-contre indique le nombre de postes ouverts par discipline au plan national et les propositions du Recteur de la Réunion.

Disciplines	promotions possibles par discipline au plan national en 2013	Propositions du Recteur de la Réunion par discipline
Mathématiques	58	2
Sciences Physiques	27	4
Sciences Vie Terre	16	3
Philosophie	9	0
Lettres Classiques	14	0
Lettres Modernes	29	3
Histoire-Géographie	29	2
Sciences Sociales	5	0
Anglais	22	4
Allemand	11	1
Espagnol	10	2
Italien	3	0
Arabe	1	0
Économie et Gestion	12	2
SII et ingénierie mécanique - 2013	8	1
SII et ingénierie des constructions - 2013	1	1
SII et ingénierie électrique - 2013	2	1
Biochimie – Génie Biologique	2	0
Arts Appliqués	2	0
Arts Plastiques	5	0
Éducation Musicale	4	1
EPS	16	3
TOTAL	286	30

Compte-rendu de la CAPA Liste d'Aptitude pour l'accès au corps des certifiés

La CAPA pour la Liste d'Aptitude pour l'accès au corps des Certifiés a eu lieu le 25 mars dernier.

Rappelons que cette Liste d'Aptitude permet à nos collègues Professeurs des Écoles ou Professeurs de Lycée Professionnel d'accéder au corps des Certifiés après une année probatoire.

Nous nous félicitons du fait que le Ministère donne une opportunité aux collègues qui souhaitent changer de corps pour évoluer dans leur parcours professionnel et dans leur carrière. Mais, c'est là où le bât blesse, nous avons constaté qu'il y avait peu de candidats et que seul un quart d'entre eux avait eu un avis favorable du corps d'inspection, sésame indispensable pour intégrer cette Liste d'Aptitude. Cet état de fait, la faible proportion d'« élus » explique sûrement la crise des vocations.

Nous avons aussi, lors de cette CAPA, fait observer que les avis des chefs d'établissement et ceux des IA-IPR étaient souvent divergents mais surtout que ces derniers, si décisifs, n'étaient parfois ni motivés ni même signés !

Cette CAPA a donc été l'occasion d'avoir des éclaircissements sur tous ces points. Les inspecteurs présents ont expliqué les raisons de leurs avis défavorables. Pour eux, la Liste d'Aptitude doit rester une mesure exceptionnelle pour changer de corps, la procédure habituelle consistant à demander un détachement dans le second degré.

Nous profitons de ce compte-rendu pour rappeler aux candidats qu'ils ont tout intérêt à rencontrer les inspecteurs des disciplines concernées pour leur présenter les raisons de leur désir de changement et à joindre une lettre de motivation à leur dossier de candidature.

Félicitations aux heureux bénéficiaires de cette Liste d'Aptitude !

Les commissaires paritaires du SNES-FSU

Davantage de stagiaires à la rentrée ?

Deux sessions de concours externes et une session de concours réservés aux non titulaires sont organisées cette année et on peut donc s'attendre à l'arrivée de nombreux stagiaires à la rentrée 2013. Mais ce changement, tant attendu après des années de destruction d'emplois, ne s'accompagne toujours pas de mesures attractives pour nos métiers. Malgré l'ouverture de postes, des conditions de travail chaque année plus difficiles et des rémunérations toujours modestes, les candidats viennent toujours à manquer. En dépit de tout cela le rectorat anticipe la rentrée dans l'hypothèse de recrutements réussis et a prévu de geler un grand nombre de postes ou BMP pour affecter les stagiaires et les étudiants contractuels. Ce sont autant de postes en moins pour l'intra et pour l'affectation des TZR. On peut craindre aussi le blocage de supports près du centre de formation pour faciliter la vie des stagiaires et étudiants contractuels soit à Saint Denis prioritairement.

D'un autre côté, la recherche de tuteurs est toujours un casse-tête pour l'administration. C'est normal car pour attirer le volontariat de personnels déjà surchargés, une décharge de service est devenue incontournable ! Le rectorat doit l'entendre et prendre toutes les mesures qui s'imposent pour permettre un meilleur accueil aux collègues entrant dans le métier.

Audrey Moreau – Secrétaire académique adjointe



Fonctionnaires stagiaires 15 h : Étudiants de M2 recrutés en juin par le concours 2013 -1 affectés sur des supports de 15 h principalement prélevés sur le mouvement intra (postes bloqués) et les BMP.

Étudiants en contrat de 6 h payés 9 h : Étudiants de M1 admissibles au concours 2013 -2 (les épreuves d'admission sont en juin 2014 avec le M2 validé) affectés sur supports BMP.

Fonctionnaire stagiaire 18 h : Contractuels recrutés par les concours internes ou réservés ou encore par liste d'aptitude, affectés sur des supports 18h.

Étudiants en contrat EAP (Emploi Avenir Professeur) : 19 EAP prévus 1^{er} et 2nd degré confondus (20 EAP supplémentaires seraient envisagés). Étudiants de L2, L3 ou M1 recrutés pour un contrat de 12 h (observation, accompagnement, pratique accompagnée) avec une recommandation du Ministère de ne pas dépasser 9 h par semaine. Ces supports ne nécessitent aucune réserve de postes.

L'affaire académique des mi-temps annualisés

Il est vrai que l'Académie de la Réunion se singularise par le nombre de demandes de mi-temps annualisé : environ 170 demandes chaque année. Les services du Rectorat ont bien sûr depuis 2 ans tiré la sonnette d'alarme car le dispositif de remplacement avait de plus en plus de mal à gérer le nombre de personnes à remplacer, le Ministère ne prévoyant pas un nombre suffisant de TZR.

L'année dernière déjà quelques mi-temps n'avaient pas été accordés en anglais principalement et dans la zone ouest.

Cette année, changement drastique de politique suite au changement de Secrétaire Général, car plus de la moitié de ces demandes ont été refusées.

Nous nous sommes élevés plusieurs fois, en GT et CAPA, contre le fait que ce changement soit aussi soudain et avons demandé à ce que les refus soient notifiés le plus rapidement possible et pas au mois de juin comme l'année dernière.

Certains collègues, désorientés par ces refus qui remettent en cause des projets de vie, nous ont alertés et nous sommes intervenus auprès du SG afin de défendre plus particulièrement les collègues en fin de carrière, ceux qui se trouvent dans une situation familiale difficile et enfin ceux pour qui ce mi-temps permettait la poursuite d'une formation professionnelle.

A l'heure actuelle, une vingtaine de refus est encore à l'étude et nous continuons à intervenir pour défendre nos collègues.

Attention ! Le Rectorat explique qu'il ne refuse pas les temps partiels mais leur annualisation. Il va donc devenir très difficile d'obtenir un mi-temps annualisé et nous ne pouvons que recommander aux collègues qui le souhaitent d'envisager un mi-temps hebdomadaire plutôt qu'annuel.

Enseignants non titulaires : bilan de la CCPA

Les Commissions Consultatives Paritaires Académiques sont un acquis des syndicats de la FSU, ces instances paritaires, bien que consultatives à la différence des CAPA de titulaires, ont permis une gestion plus transparente des personnels non titulaires et nous demandons l'élargissement de leurs compétences.

Les non-titulaires ont choisi de renforcer le SNES et la FSU en leur donnant la majorité lors des dernières élections professionnelles permettant ainsi d'obtenir deux des trois sièges de la CCP académique. Par ce vote les collègues non-titulaires ont soutenu et reconnu tout le travail entamé dans cette commission par les élus du SNES depuis sa création en 2008. C'est d'autant plus important que la montée de la précarité se traduit par une sensible augmentation des effectifs de non titulaires.

L'implication du SNES a conduit progressivement à des avancées considérables concernant les conditions de travail et d'affectation des collègues. Le respect des classements dans les catégories à l'embauche en fonction des diplômes et la grille d'avancement pour les contractuels en CDI sont parmi les acquis de ces dernières années dans notre académie. Par ailleurs au niveau national la bataille menée depuis des années par les syndicats de la FSU pour un véritable plan de titularisation a enfin pu déboucher sur la loi de résorption de la précarité et la mise en place des concours réservés. Certes cette loi ne permettra pas de mettre fin à la précarité, et c'est pour cette raison que la FSU n'a pas approuvé le protocole, mais nous considérons qu'il s'agit d'une première étape vers un véritable plan de titularisation pour tous les précaires.

Pour autant, la lutte continue malgré un bilan assez positif dans

l'ensemble. Faut-il rappeler que la CCP s'est réunie trois fois depuis les dernières élections avec plusieurs ordres du jour variés, concernant les avancements d'échelon des MAGE, les vœux et barèmes des contractuels et MAGE, le rattachement des MAGE (RAD), les propositions de transformation des contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée et les fins de délégation (licenciement). Le nouveau barème des vœux et affectations des non titulaires a fait l'objet d'une longue concertation avec l'administration qui s'était délibérément permis d'inviter des syndicats non-élus à cette commission. Quelle ne fut pas notre surprise de constater leur manque d'implication et de réflexion sur ce terrain, soulignant ainsi leur manque de connaissances sur les actions et les résultats effectués par le SNES. Nous avons aussi fait remarquer l'apparente dégradation des services non-titulaires et de leur nouvelle modalité de fonctionnement envers un public de plus en plus nombreux, que l'administration nous a promis de corriger et d'améliorer.

Les actions se reflètent aussi sur les documents fournis par l'administration qui ont ainsi été maintes et maintes fois remodifiés et contestés par nos élus, permettant de ce fait à bon nombre de collègues d'accéder au CDI, à un congé de formation, ou à un changement d'échelon... Bien sûr les revendications restent les mêmes, toujours dans l'optique d'améliorer les conditions de travail et d'affectation de nos nombreux collègues. Ils peuvent ainsi toujours compter sur nous pour poursuivre, avec eux, le combat. Nous invitons aussi nos syndiqués et les sympathisants du SNES à consulter notre page non-titulaire sur le web pour s'informer de tous les déroulements des commissions et actions du Snes.

Frédéric RAMASSAMY et Pascal SEYCHELLES

élus SNES à la CCPA

Concours réservés : éligibilité, CLES et C2I, problème LILMAC

Suite à l'intervention du SNES National, le Ministère a donné ses directives pour que les admissibles "dits non-éligibles" soient convoqués aux épreuves d'admission car la vérification des exigences pour l'éligibilité les concernant s'effectuera au Ministère après les épreuves d'admission et non avant comme c'était prévu. C'est important car il y a tout lieu de penser que de nombreuses erreurs seront corrigées concernant le calcul des quatre années de service nécessaires pour être éligible aux concours réservés.

Lors d'un GT qui s'est tenu le jeudi 2 mai, le SNES Réunion a demandé au rectorat qu'une CCPA se tienne l'année prochaine pour examiner l'éligibilité des candidats afin d'éviter que des erreurs se produisent.

Au cours de ce GT le SNES a soulevé les cas des collègues non-titulaires ayant rencontré des problèmes de connexion pour la saisie des vœux sur LILMAC. L'administration nous a répondu que les cas de ces collègues seront examinés si preuves : date de connexion, copie de la page ou tout autres justificatifs.

CLES et C2I : Le SNES et la FSU ont obtenu que les actuels stagiaires soient titularisés même s'ils ne sont pas détenteurs des certifications. Un décret sortira à ce sujet.

Abderrazak IDRISSEI, responsable du secteur non-titulaires du SNES-FSU Réunion.

Bilan du mouvement inter académique

Un mouvement inter académique 2013 grippé...

Le mouvement inter académique des mutations, premières affectations et réintégrations des personnels du second degré concerne les corps numériquement les plus importants des fonctionnaires et cadres de l'État de la plus grande catégorie de salariés en France.

C'est une des plus importantes opérations de gestion qui s'est donc déroulée début mars 2013.

Cette année plus de 18000 demandes de mutation ont été formulées et moins de la moitié (40%) ont obtenu satisfaction.

Les contraintes liées aux baisses de recrutement, de la réduction de l'offre d'enseignement, les suppressions de postes qui se sont déroulées durant les années passées ne permettent pas un mouvement de qualité, dont le but est d'assurer, faut-il le rappeler, la couverture harmonieuse des besoins de service public et pour ce faire de satisfaire au mieux les vœux des personnels dans l'égalité de traitement, l'équité et la transparence.

Si la qualité du « dialogue social » s'est, un tant soit peu, améliorée durant ces opérations, la mobilité des personnels n'est pas au mieux, pour ne pas dire grippée.

Le travail de vérification acharné et minutieux des commissaires paritaires nationaux du SNES a permis de faire corriger oublis et erreurs avec comme seul objectif l'amélioration des situations des collègues.

Présents en nombre à chaque CAPN et FPMN, les commissaires sont intervenus sans relâche auprès de l'administration pour faire acter les justes modifications et pour obtenir des capacités supplémentaires -et donc des mutations supplémentaires- dans les académies.

Si l'administration a parfois cédé face aux arguments portés par les commissaires, elle s'est montrée intransigeante pour les départements d'Outre-Mer et notamment La Réunion.

Pour ce qui concerne justement notre académie :

- « **les entrants** » : 211 collègues ont muté sur l'île dont 69 en réintégration.
- Les barèmes des derniers collègues entrants dans 13 disciplines s'élèvent à plus de 1000 points !
- « **les sortants** » : 141 collègues de la Réunion ont obtenu une mutation (dont 56 dans l'académie) et 44 n'ont pas muté.

La participation est globalement moindre cette année, mais on le comprend aisément tant la structure de ce mouvement en deux temps (depuis 1999) réduit la mobilité des personnels et accroît les disparités entre les académies. Les mesures calamiteuses générées ces dernières années n'ont rien arrangé et il est à redouter que le mouvement intra ne souffre des mêmes maux.

Corinne PEYRÉ - CAPN des Certifiés

CPE - Un mouvement intra sous haute surveillance

Le mouvement intra risque cette année encore d'être particulièrement difficile. Après la création de 9 postes l'année dernière (situation inédite chez les CPE) l'académie de la Réunion bénéficie de 3 postes supplémentaires cette année. Cette situation résulte d'un constat flagrant : Un ratio relativement élevé d'élèves par CPE dans bon nombre d'établissements. À ces créations viennent s'ajouter 3 postes de réussite au concours de personnel de direction ainsi que le départ d'un collègue pour la Nouvelle-Calédonie. Cela devrait permettre d'oxygéner quelque peu le mouvement même s'il reste la problématique des stagiaires avec le calibrage arrêté à 10 pour l'inter et 5 postes bloqués pour l'instant pour les stagiaires .

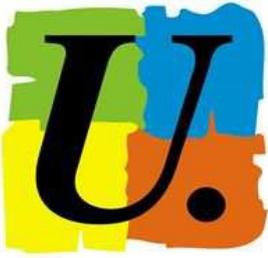
Nous sommes intervenus à plusieurs reprises (demande d'audience le 14 Février, mise en place d'un GT dans l'urgence à la veille des vacances et par le biais d'un courrier de l'intersyndicale adressé au recteur) pour demander au rectorat de revoir sa copie au regard des besoins réels dans l'académie et afin de permettre de fluidifier le mouvement.

Autre problématique (liée à ce calibrage) à laquelle on sera confronté cette année pour la première fois chez les CPE, c'est le risque majeur pour les stagiaires originaires de la Réunion de se retrouver dans des académies métropolitaines. Même si le mouvement reste national, cela risque d'engendrer quelques crispations sur l'inter.

A l'heure où nous publions cet article, le secrétaire général s'est engagé à faire remonter l'ensemble de nos doléances au ministère en insistant sur la situation particulière de notre académie et le retard engrangé depuis plusieurs années.

Nadine CAVILLOT - Olivier MORIN - CAPA des CPE

LA FSU REÇUE PAR LE MINISTRE DES OUTREMERS



Le 13 avril la FSU rencontrait le ministre des Outremer, Victorin Lurel en visite dans notre département en présence de représentants des organisations syndicales siégeant au CESER.

L'intérêt d'une telle entrevue est de pouvoir évoquer des questions

spécifiques à notre département ; nous avons donc évoqué 5 sujets : **la langue régionale, les mutations des fonctionnaires ultra-marins, les personnels non-titulaires dans la fonction publique territoriale, l'enseignement professionnel et l'Indemnité Temporaire de Retraite.**

Sur la langue régionale, nous avons rappelé la faiblesse de l'offre et la nécessité d'une politique académique ambitieuse qui permette à chaque élève réunionnais qui le souhaite de bénéficier de cet enseignement.

La question des mutations nous a permis de rappeler qu'un système de priorité existe pour les enseignants et qu'il pourrait être généralisé aux autres personnels ; sur ces points le ministre n'a fait aucune proposition tout en reconnaissant la pertinence du propos.

Sur l'enseignement professionnel, la FSU a demandé que soit prise en compte notre spécificité en tant qu'île avec des possibilités d'accueil de stagiaires et d'apprentis particulièrement limitées. La résonance de la régionalisation est plus forte dans l'île et on ne peut pas tout miser sur l'apprentissage.

De même, nous avons constaté des difficultés à mettre en œuvre

la continuité territoriale pour les stages en métropole notamment pour les mineurs.

Sur ces points, la seule réponse obtenue est que la revalorisation de l'enseignement professionnel passe obligatoirement par le développement de l'apprentissage. Ce qui va à l'opposé de nos doléances. Nous ne pouvons nous satisfaire de cette réponse qui est un non-sens quand on analyse la situation de notre académie.

Autre situation particulière, la très forte proportion de personnels précaires dans la fonction publique territoriale. La FSU a plaidé pour que la loi s'applique ; en effet, de trop nombreuses collectivités ne titularisent pas, ni ne CDIent leurs personnels pourtant éligibles à ces deux modes d'intégration ; le ministre a renvoyé chacun à ses responsabilités en regrettant le manque de volonté politique des élus.

Sur l'ITR, la position du ministre a été on ne peut plus claire : il est exclu de revenir sur sa suppression programmée, le fort différentiel de niveau entre le revenu et la pension tient à l'existence d'une indexation des salaires et il existe une retraite additionnelle ; en clair : les régressions orchestrées par la Droite en matière de retraite ne seront pas remises en question.

En conclusion, si l'on peut se satisfaire qu'une forme de dialogue social soit rétablie, il se révèle évident que l'exercice de communication trouve rapidement ses limites, l'échange s'étant borné à un exposé de préoccupations n'ayant pas donné lieu à quelque perspective que ce soit.

Pour la FSU Réunion - Marie-Hélène DOR

Audience auprès de Jean-Charles Ringard, Inspecteur Général de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche

L'IGAENR Jean-Charles Ringard, correspondant académique du MEN pour l'académie de la Réunion a souhaité rencontrer les organisations syndicales par l'intermédiaire de leur représentant au CTA.

Le SNES a donc été reçu le mardi 16 avril. Si cet IG était là en observation de la « gouvernance académique », le SNES a profité de cette audience pour essayer d'avancer sur des dossiers particulièrement brûlants dans l'académie.

La souffrance des collègues dans certains établissements, **la violence des élèves** entre eux et celle qu'ils retournent parfois vers leurs enseignants, **l'autoritarisme** de certains proviseurs et principaux, **l'inspection parfois commanditée, et voulue comme une sanction**, ont été les principaux sujets évoqués avec l'espoir que le Recteur accepte enfin de recevoir le SNES sur tous ces sujets !

La réforme du lycée et les nombreux problèmes qu'elle pose (**absence de dédoublements dans les grilles horaires, tronc commun, accompagnement personnalisé, épreuves de LV, programmes de certaines disciplines infaisables...**), **la destruction de la voie technologique, le LPC et les conditions d'exercice en collège** ... : le SNES est également intervenu sur ces sujets afin que M. Ringard puisse faire part au ministre des préoccupations des collègues au quotidien.

Élizabeth BARRACO - Secrétaire Académique

SNES - Réunion

Quand voter ?

Le scrutin est ouvert **du jeudi 16 mai au lundi 10 juin 2013**

Qui vote ?

Tous les adhérents à jour de cotisation 2012-2013 **à la date du 16 mai.**

Où voter ?

Dans les S1 d'établissement ou par correspondance. Dans ce cas, le vote doit être posté **au plus tard le 10 juin** (cachet de la poste faisant foi) et parvenir à la BP du SNES **avant le vendredi 14 juin**. Attention à l'heure de levée du courrier et aux délais d'acheminement.

Le vote par correspondance est :

- obligatoire dans les S1 comprenant moins de trois adhérents ;
- possible pour tout électeur qui le souhaite, en particulier pour ceux qui ne peuvent pas voter dans leur S1 (congé maladie, retraité, hors du département pendant la période de vote).

Avec quel matériel de vote ?

Le matériel de vote nécessaire est inséré dans le présent **SNES-info** et sera également disponible dans votre section d'établissement ou vous sera adressé, le cas échéant, à votre demande par le S3.

Pour quoi vote-t-on ?

Le vote est un **vote d'orientation destiné à renouveler le CDFD** (Conseil fédéral délibératif départemental) de la **FSU**. Chaque syndiqué est appelé à choisir entre trois listes « **Alternative fédérale** », « **Unité et Action et sans tendance** » et « **Unité, Revendication, Indépendance Syndicale** ».

Du résultat de ce vote dépendra, à la plus forte moyenne, la répartition de la moitié des 50 membres composant le **C.D.F.D.** (Conseil fédéral délibératif départemental), le « parlement » de la section départementale de la FSU et, donc, la future direction de la section départementale.

Comment vote-t-on ?

Après avoir exprimé vos votes sur le bulletin, mettre ce dernier dans l'enveloppe blanche qui doit rester vierge. Glissez cette enveloppe dans la grande enveloppe T pré-imprimée à l'adresse du SNES que vous renseignez et signez en haut à gauche. Si vous ne pouvez voter dans votre établissement, postez cette enveloppe prépayée. Sinon, déposez-la dans le casier du S1 qui sert d'urne et signez alors la liste d'émargement.

Dépouillement des votes

Chaque S1 ayant recueilli trois votes ou plus peut dépouiller ces votes. Ce dépouillement ne peut être fait par une seule personne, chaque syndiqué peut y assister. **Le dépouillement se fera dans chaque S1 le lundi 10 juin à l'heure de fermeture** de l'établissement ou les **mardi 11 ou mercredi 12 juin** au plus tard.

Le dépouillement des votes ne peut avoir lieu **avant le 10 juin** que si tous les syndiqués de la section ont voté. Un procès verbal signé par les assesseurs sera établi à l'issue de ce dépouillement. Ce procès verbal accompagné de la liste d'émargement sera envoyé au S3 aussitôt et une copie de ces deux documents sera précieusement conservée dans le S1.

Les votes par correspondance reçus à la BP du SNES seront dépouillés, S1 par S1 chaque fois que possible au siège de la section académique **le vendredi 14 juin à 9 heures 30** et la totalisation académique de ces votes avec les procès verbaux reçus des établissements sera faite ce même jour à l'issue.

Tout vote exprimé dans un établissement ayant donné lieu à dépouillement local annulera le vote par correspondance éventuellement exprimé par ailleurs.

Contentieux

Le Bureau académique se réunira le vendredi 14 juin pour siéger en formation de commission électorale, dans laquelle sont représentées les trois listes, fondée à statuer sur les recours et litiges présentés. La présente publication vaut convocation à ce Bureau.